

En 1954, il s'est construit 106,338 habitations au Canada, dont 1,713 construites directement par le gouvernement fédéral, 29,758 construites à l'aide de prêts du gouvernement fédéral, soit des prêts conjoints en vertu de la loi de 1944 ou des prêts assurés en vertu de la loi de 1954 (voir p. 730), et 576 à l'aide de l'assistance-garantie fédérale.

21.—Habitations construites, avec ou sans l'aide du gouvernement fédéral, par province, 1954

(Sans le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest)

Genre d'aide	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Avec l'aide fédérale¹	171	31	1,180	407	4,297	16,301	1,429	849	3,948	3,434	32,047
Construites directement par le gouvernement fédéral.....	86	—	130	107	21	616	30	54	352	317	1,713
<i>Logements pour les militaires mariés</i>	—	—	119	—	—	158	14	6	326	50	673
<i>Logements pour les fonctionnaires</i>	86	—	11	7	21	117	16	18	26	45	345
<i>Logements dus à l'initiative fédé- rale—provinciale—municipale.</i>	—	—	—	100	—	341	—	30	—	224	695
Prêts du gouvernement fédéral... <i>Loi nationale sur l'habitation</i> ²	84	26	1,046	300	4,254	15,591	1,324	673	3,370	3,090	29,758
<i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i>	42	10	1,000	228	4,124	14,741	1,235	532	3,270	2,749	27,931
<i>Loi sur le prêt agricole canadien.</i>	—	14	42	71	126	835	76	115	88	337	1,746
<i>Loi sur le prêt agricole canadien.</i>	—	2	4	1	4	15	13	26	12	4	81
Garanties du gouvernement fédé- ral.....	1	5	4	—	22	94	75	122	226	27	576
<i>Loyer assuré (loi nationale sur l'habitation)</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>Loi sur les prêts destinés aux amé- liorations agricoles</i>	1	6	4	—	22	94	75	122	226	27	576
Sans l'aide fédérale	1,189	157	1,503	1,161	23,066	26,428	3,817	4,162	6,561	6,247	74,291
Total, habitations construites.	1,360	188	2,683	1,568	27,363	42,729	5,246	5,011	10,509	9,681	106,338

¹ Moins un petit nombre d'habitations construites par les ministères du gouvernement fédéral dans le cadre de leur activité normale. ² Y compris 7,345 logements construits à l'aide de prêts consentis par des institutions privées et assurés par le gouvernement fédéral.

L'activité sans précédent du bâtiment domiciliaire en 1955 tenait à l'existence d'une ample masse de fonds hypothécaires. Ce n'est qu'en fin d'année que les capitaux ont commencé à se raréfier. L'abondance de capitaux durant la plus grande partie de l'année s'est traduite par un abaissement des taux d'intérêt. Le taux d'intérêt de la plupart des prêts relevant de la loi nationale sur l'habitation entre mai et novembre a été de 5 p. 100, soit $\frac{1}{2}$ p. 100 au-dessous du taux réglementaire. Les taux pratiqués sur le marché hypothécaire ont aussi semblablement baissé.

22.—Prêts nets approuvés en vertu de la législation fédérale sur l'habitation, par province, 1951-1955

NOTA.—Les chiffres de 1945-1950 paraissent dans l'Annuaire de 1955, p. 762.

Année et détail	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T. du N.-O.	Canada
1951												
Prêts..... nomb.	33	7	173	123	2,630	7,700	1,010	135	1,983	1,124	—	14,918
Logements..... "	33	7	187	126	4,233	9,416	1,100	137	2,659	1,405	—	19,303
Montant..... milliers de \$	329	41	1,210	869	26,035	63,523	6,810	797	16,162	8,011	—	123,697
1952												
Prêts..... nomb.	26	9	227	167	4,092	12,336	1,380	307	3,486	1,668	—	23,718
Logements..... "	27	9	260	182	9,117	16,038	1,916	629	4,056	2,089	—	34,323
Montant..... milliers de \$	198	64	2,036	1,438	60,538	123,794	13,159	4,533	28,789	14,535	—	249,084

Renvois à la fin du tableau, p. 735.